

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROGRAMME DE L'ATELIER SUR LA TRANSPARENCE

Note du Secrétariat¹

Révision

1. Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce organise un atelier spécial sur les dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) relatives à la transparence. Cet atelier se tiendra à Genève (Suisse) le lundi 18 octobre et le vendredi 22 octobre 2010. Les réunions ordinaires et informelles du Comité SPS se dérouleront du 19 au 21 octobre 2010.
2. L'objectif de l'atelier est d'améliorer la mise en œuvre et la mise à profit des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS, notamment grâce au partage de données d'expérience sur la manière de gérer efficacement une autorité nationale responsable des notifications SPS et un point d'information national SPS.
3. Tous les représentants des Membres, observateurs et organisations ayant le statut d'observateur sont invités à participer à l'atelier sur la transparence ainsi qu'aux réunions du Comité SPS. Étant donné le thème central de cet atelier, le Secrétariat encourage en particulier la participation des fonctionnaires des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS des Membres.
4. Avec l'aide financière du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement (FGASPDD), l'OMC parrainera la participation de quelque 50 fonctionnaires gouvernementaux des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications des pays en développement et des pays les moins avancés Membres et observateurs. L'atelier ne devra pas seulement améliorer les connaissances des participants sur les questions de transparence, mais aussi permettre des échanges d'idées et de données d'expérience nationales et personnelles.
5. Le dernier atelier SPS sur la transparence a eu lieu en 2007. Il s'est conclu par une série de recommandations adressées au Comité SPS et/ou au Secrétariat, sur lesquelles des progrès notables ont été réalisés:
 - a) Le Comité SPS a adopté le texte révisé des Procédures recommandées pour l'exécution des obligations résultant de l'Accord SPS en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3) en mai 2008², fondé sur les contributions de l'atelier de 2007.
 - b) Le Secrétariat a distribué un document concernant les délais relatifs à l'introduction de nouvelles mesures SPS en février 2008 (G/SPS/GEN/819).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les Procédures recommandées ont pris effet le 1^{er} décembre 2008.

- c) À partir d'une proposition de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat a facilité la mise en place d'un mécanisme de mentorat entre les points d'information et les autorités responsables des notifications depuis 2008 (G/SPS/W/217).
- d) Le Secrétariat a fourni des mises à jour annuelles concernant le niveau de mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence (G/SPS/GEN/804 et ses révisions).
- e) Le Secrétariat a poursuivi le développement du système de gestion des renseignements SPS (SPS-IMS) et dispense une formation sur ce dernier, lors des réunions et des activités d'assistance technique et de divulgation du Comité SPS.³ Le SPS-IMS pourrait servir d'instrument pour identifier les notifications présentant de l'intérêt et pour élaborer des bulletins/alertes au niveau national.
- f) Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un dispositif en ligne pour la présentation des notifications SPS. Une version d'essai sera présentée à l'atelier de 2010. Ce dispositif sera pleinement opérationnel au début de l'année 2011.
- g) Le point d'information de la Nouvelle-Zélande a élaboré, avec le concours de l'Australie et du Secrétariat de l'OMC, un manuel de procédure par étapes, destiné aux points d'information et aux autorités responsables des notifications. Ce manuel est disponible en anglais, français et espagnol, sur papier ou au format pdf sur le portail SPS de l'OMC.⁴

6. Outre ce qui précède, l'atelier de 2007 a identifié les actions suivantes, qui pourraient être entreprises au niveau national/régional pour compléter ces efforts:

- a) mener des activités de sensibilisation au niveau national;
- b) intervenir de façon plus proactive dans l'identification des besoins d'assistance technique;
- c) utiliser des normes internationales comme points de départ pour la législation nationale et participer activement aux travaux des organismes de normalisation internationaux;
- d) envisager la conception de sites Web à l'échelon national ou régional;
- e) poursuivre l'échange de renseignements et le partage des meilleures pratiques au niveau bilatéral/plurilatéral/régional et le recours aux entités régionales appropriées; et
- f) utiliser plus activement le portail international de la FAO.

7. Le programme de l'atelier de 2010, qui figure en annexe, a été élaboré en tenant compte des deux derniers ateliers sur la transparence, organisés en 2003 et 2007⁵, des discussions du Comité sur ce sujet, ainsi que des contributions spécifiques des Membres. Le premier jour de l'atelier (lundi 18 octobre) sera consacré à un aperçu des questions de transparence⁶ et permettra un échange de données d'expérience nationales lors des séances plénières et des séances en petits groupes. Le

³ <http://spsims.wto.org/Default.aspx>.

⁴ http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/transparency_toolkit_f.htm

⁵ Pour les rapports de ces ateliers, voir les documents G/SPS/R/32 et G/SPS/R/47, respectivement.

⁶ Voir le document d'information du Secrétariat, intitulé "Aperçu du niveau de mise en œuvre des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS" (G/SPS/GEN/804/Rev.3).

second jour de l'atelier (vendredi 22 octobre) sera moins théorique et donnera lieu à des exercices pratiques sur les notifications. Le Secrétariat fera une démonstration du Système de gestion des renseignements (SPS IMS) et de la nouvelle application de présentation en ligne des notifications. Une quarantaine d'ordinateurs seront installés à cet effet. Les participants qui le souhaitent pourront apporter leur propre ordinateur pour les exercices pratiques du vendredi. En outre, le Portail international de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale (IPFSAPH) fera l'objet d'une présentation le mercredi 20 octobre durant la pause déjeuner.

8. Pour plus de renseignements sur l'atelier, veuillez contacter Mme Serra Ayrál (tél: +41 22 739 5465, adresse électronique: serra.ayral@wto.org), M. Pablo Jenkins (tél: +41 22 739 6341, adresse électronique: pablo.jenkins@wto.org) ou M. Robson Fernandes (tél: +41 22 739 6437, adresse électronique: robson.fernandes@wto.org).

ANNEXE

PROGRAMME DE L'ATELIER SUR LA TRANSPARENCE

Lundi 18 octobre 2010 (Salle du Conseil)

- 10 h 00 – 10 h 15** **Remarques liminaires de M. Flavio Soares Damico, Président du Comité SPS**
- 10 h 15 – 10 h 45** **Séance I: Introduction**
- Intervenants: Mme Gretchen Stanton, Mme Serra Ayrat et M. Pablo Jenkins, Secrétariat de l'OMC
- *Aperçu des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence et des décisions du Comité/décisions ministérielles pertinentes*
 - *Présentation du niveau de mise en œuvre par les Membres des dispositions et décisions relatives à la transparence (G/SPS/GEN/804/Rev.3)*
 - *Indication des documents/outils de référence de l'OMC existants, y compris le système SPS IMS*
- 10 h 45 – 12 h 45** **Séance II: Partage de données d'expérience nationales en séance plénière**
- 10 h 45 – 10 h 55 Pourquoi notifier? Quel est l'intérêt des notifications? Quels sont les coûts résultant du défaut de notification?
- Intervenant: M. Paul Vitolovich, Administrateur, Section SPS, Division du commerce et de l'accès aux marchés, Département de l'agriculture, des forêts et de la pêche, Australie
- 10 h 55 – 11 h 05 Comment faciliter et systématiser la préparation d'une notification?
- Intervenant: Mme Andrea Spencer, Coordonnatrice, Point d'information, Conseil canadien des normes
- 11 h 05 – 11 h 15 Comment tirer le meilleur parti des notifications reçues?
- Intervenant: M. Fabián Sáez, Unité des relations internationales, Administration nationale de l'innocuité et de la qualité des aliments, Argentine
- 11 h 15 – 11 h 25 Comment faire œuvre de sensibilisation au niveau national? Comment développer un site Web sur les notifications?
- Intervenante: Mme Verónica Bustamante Estrada, Direction de l'administration des traités commerciaux, Ministère de l'économie, El Salvador
- 11 h 25 – 11 h 40 Questions/observations sur les présentations

- 11 h 40 – 11 h 50 Comment concevoir un projet d'assistance technique qui permette efficacement d'améliorer le fonctionnement des points d'information/des autorités nationales responsables des notifications?
Intervenant: M. Alhousseynou Moctar Hanne, Responsable du Bureau de contrôle phytosanitaire et Point d'information SPS, Ministère de l'agriculture, Sénégal
- 11 h 50 – 12 h 10 Comment tirer le meilleur parti d'un projet d'assistance technique bilatéral?
Intervenants: Mme Sally Jennings, Point de contact SPS, Ministère de l'agriculture et des forêts, Nouvelle-Zélande, et M. Ibraheem A. AL Shedly, Autorité saoudienne des produits alimentaires et des médicaments, Arabie saoudite
- 12 h 10 – 12 h 20 Mise à jour du FANDC sur les initiatives visant à améliorer la coordination au niveau national
Intervenant: M. Melvin Spreij, Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)
- 12 h 20 – 12 h 50 Questions/observations sur les présentations
- 12 h 50 – 13 h 00 Organisation des séances en petits groupes de l'après-midi
Intervenant: Secrétariat de l'OMC
- 13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner
- 15 h 00 – 18 h 00** **Séance III: Comment faire pour améliorer la mise en œuvre et la mise à profit des dispositions SPS relatives à la transparence?**
- 15 h 00 – 17 h 00 Séances en petits groupes (quatre groupes: deux en anglais, un en français et un en espagnol). Les participants proposeront des recommandations en vue d'une action en fonction des sujets abordés dans la matinée, à partir d'une liste de questions qui sera utilisée par les facilitateurs de chaque groupe.
Facilitateur: Secrétariat de l'OMC
- 17 h 00 – 18 h 00 Compte rendu des séances en petits groupes par des rapporteurs au cours de la séance plénière, et discussion générale.

Mercredi 20 octobre (Salle B)

- 14 h 00 – 14 h 45** Présentation du Portail international de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale (IPFSAPH)
Intervenante: Mme Judith Crews, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Mardi 19 octobre

15 h 00 – 18 h 00 Réunions informelles du Comité SPS (voir WTO/AIR/3608)

Mercredi 20 octobre

10 h 00 – 18 h 00 Réunions ordinaires du Comité SPS (voir WTO/AIR/3608)

Jeudi 21 octobre

10 h 00 – 18 h 00 Réunions ordinaires du Comité SPS (voir WTO/AIR/3608)

Vendredi 22 octobre (Salle du Conseil)

10 h 00 – 11 h 30 Séance IV: Séance pratique sur la préparation des notifications

Facilitateurs: Mme Serra Ayral, M. Pablo Jenkins, Mme Iffet Kayili-Lejeune, et Mme Galina Davis-Konandreas, Secrétariat de l'OMC; Mme Sally Jennings, Point de contact de la Nouvelle-Zélande

- *Que faut-il notifier, et à quel moment?*
- *Qui doit présenter les notifications?*
- *Quel mode de présentation doit être utilisé?*
- *À qui peut-on s'adresser si l'on a des questions?*
- *À qui doivent-être envoyées les notifications?*
- *Comment fonctionne le nouveau dispositif de présentation en ligne? (présentation et exercice)*

11 h 30 – 11 h 45 Café/thé et croissants offerts par l'OMC

11 h 45 – 13 h 00 Séance V: Séance pratique sur le suivi des notifications reçues

Facilitateurs: Mme Serra Ayral, M. Pablo Jenkins et Mme Iffet Kayili-Lejeune, Secrétariat de l'OMC; Mme Sally Jennings, Point de contact de la Nouvelle-Zélande

- *Qui peut/doit suivre les notifications reçues?*
- *Comment identifier les notifications présentant de l'intérêt et les faire connaître aux parties prenantes?*
- *Comment les observations sur les notifications reçues peuvent-elles être recueillies et communiquées au Membre notifiant?*
- *Comment fonctionne le SPS-IMS?(présentation et exercice)*

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

15 h 00 – 16 h 00 **Séance V: Séance pratique sur le suivi des notifications reçues – suite**

Facilitateurs: Mme Serra Ayral, M. Pablo Jenkins et
Mme Iffet Kayili-Lejeune, Secrétariat de l'OMC; Mme Sally Jennings, Point
de contact de la Nouvelle-Zélande

- *Exercice collectif sur un exemple de notification*

16 h 00 – 17 h 00 **Séance VI: Identification des mesures de suivi et évaluation de l'atelier**

Facilitateurs: Mme Serra Ayral, M. Pablo Jenkins et
Mme Iffet Kayili-Lejeune, Secrétariat de l'OMC; Mme Sally Jennings, Point
de contact de la Nouvelle-Zélande
